

FONDS POUR LE MAINTIEN EN FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

www.aidesfss.auvergne-rhone-alpes.fr

QU'EST-CE QUE LE FONDS POUR LE MAINTIEN EN FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES ?

Le Fonds pour le maintien en formations sanitaires et sociales est une **aide exceptionnelle**, qui peut être attribuée par la Région à toute personne inscrite dans une formation sanitaire et sociale autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il permet de soutenir des apprenants confrontés à des difficultés importantes et risquant de ce fait d'interrompre leur parcours de formation.

COMMENT EST ATTRIBUEE L'AIDE ?

La situation du demandeur est examinée par le service des formations sanitaires et sociales de la Région. La décision d'attribution est soumise au vote du Conseil régional. La décision est ensuite notifiée aux apprenants. Le versement est effectué en une seule fois.

COMMENT DEMANDER UNE AIDE ?

Avant d'effectuer sa demande d'aide, **le demandeur doit impérativement rencontrer un travailleur social** qui est chargé de renseigner une partie du dossier de demande. Le dossier doit également être complété par le demandeur lui-même afin d'exposer les motifs de sa demande. Le dossier de demande complété, accompagné des autres pièces constitutives du dossier, **doit ensuite être déposé sur le portail internet**.

CALENDRIER ET DEPOT DES DEMANDES

Le Conseil régional se réunit généralement quatre fois au cours du 1^{er} semestre de l'année civile. Les demandes sont à déposer sur le [portail internet](#) dès l'ouverture du site au mois de novembre et jusqu'au mois de mai suivant (la date de fermeture du site est communiquée ultérieurement aux écoles). Les demandes sont instruites au fil de l'eau pour être présentées à chaque réunion du Conseil régional.

QUELS DOCUMENTS FOURNIR POUR CONSTITUER UN DOSSIER DE DEMANDE ?

Pièces obligatoires :

- dossier à télécharger sur la page d'accueil du [portail internet](#) : il doit être renseigné par **le demandeur** (afin d'exposer les motifs de sa demande) **ET un travailleur social**
- pièce d'identité (recto-verso)
- relevé d'identité bancaire (RIB) au nom du demandeur
- courrier du directeur de l'école relatif à l'implication et à la motivation de l'apprenant, tant au cours sa formation que durant son stage.
- dernier avis d'imposition sur les revenus du demandeur ou de ses parents
- justificatifs concernant les ressources (*allocation Pôle Emploi, bulletins de salaire, prestations CAF...*)
- justificatifs concernant les charges (*quittance de loyer, factures...*)

Pièces complémentaires (à fournir selon la situation du demandeur)

- procuration si le demandeur n'est pas titulaire du compte désigné sur le RIB
- copie du livret de famille du demandeur ou de ses parents
- toutes autres pièces justifiant les événements survenus dans l'environnement du demandeur (maladie, décès, chômage, divorce...)

